



**PARTICIPEZ AU SUCCES DU
BASKETBALL FRANÇAIS**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2015 |



UNE FEDERATION SPORTIVE RECONNUE

La Fédération Française de BasketBall assure l'organisation et le développement du basket-ball sur chaque territoire français de métropole et d'outre-mer.

Grâce aux actions menées depuis sa création en 1932, le basket-ball est aujourd'hui le sport collectif féminin n°1 et le 2ème sport collectif le plus pratiqué en France.

Forte de ses 578 207 licenciés et ses 4 745 clubs, notre structure est l'une des Fédérations sportives majeures en France.

DES VICTOIRES INTERNATIONALES HISTORIQUES

Depuis 2012, le basket-ball français traverse une période exceptionnelle :



L'Équipe de France féminine est vice-championne Olympique 2012 et vice-championne d'Europe 2013



L'Équipe de France masculine a remporté le premier titre de champion d'Europe de son histoire en 2013, avant de décrocher cette année sa première médaille de bronze dans une Coupe du Monde



Les Équipes de France ont gagné une médaille d'or pour la sélection mixte et deux médailles d'argent pour les sélections masculine et féminine lors du premier Championnat du Monde de 3X3 séniors en 2012



« Grâce à des équipes nationales performantes et plusieurs fois médaillées, le basket-ball s'est imposé comme un sport moderne, accessible et aux valeurs fortes.

Ces résultats ont été obtenus grâce à un système de formation fédérale performant et reconnu dans le monde entier. En se formant, chaque acteur du basket-ball français (joueur, technicien, officiel ou dirigeant) contribue à l'évolution de notre sport en optimisant ses capacités à atteindre le haut niveau. Vous aussi, participez au développement du basket-ball français en soutenant la politique de formation de la FFBB. »

Jean-Pierre SIUTAT, Président de la Fédération française de BasketBall

UNE POLITIQUE DE FORMATION AFFIRMEE

Le succès du basket-ball français est lié à une politique de formation dynamique définie par la Fédération pour répondre aux besoins de professionnalisation de nos clubs et à l'évolution des métiers. Cet engagement est renforcé depuis 2011 par la création de l'Institut National de Formation du BasketBall, afin de promouvoir une offre de formation auprès de l'ensemble des clubs, comités et ligues. L'INFBB dispense ainsi des formations dont il assure la conception et la mise en oeuvre, destinées à l'ensemble des familles du basket-ball.



Dirigeants, bénévoles et salariés

203
Formations modulaires
en comptabilité, communication,
juridique... réalisées



115
Formés
en Université d'été / d'automne

Techniciens

4000
Formations
d'animateur et
initiateur
de basket-ball
réalisées par an



912
Certificats
de Qualification
Professionnelle
obtenus



204
Diplômes
de préparateur
physique
de basket-ball
obtenus



24
Diplômes
d'assistant vidéo
de basket-ball
obtenus



41
Diplômes d'Etat
et d'entraîneur fédéral
de basket-ball obtenus



38
Diplômes d'Etat Supérieur
et d'entraîneur professionnel
de basket-ball obtenus



140
Formations
agent de joueur
réalisées



Officiels

15
Arbitres
Internationaux
formés



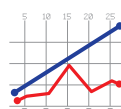
240
Arbitres
du championnat
de France
formés



3000
Arbitres
de club,
département
formés



1200
Formés
en séminaire des OTM



30
Formés
en séminaire des statisticiens

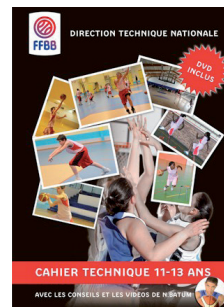
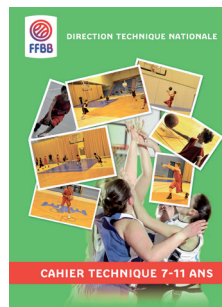
| POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A LA FFBB ?

La contribution des entreprises en 2014 a permis à l'INFBB de mettre en place de nouvelles formations, et de s'équiper de matériel pédagogique adapté aux projets d'individualisation des parcours :

- Déploiement de la formation à distance (4 308 formations e-learning)
- Développement de la Web TV en support de la formation continue
- Elaboration de ressources pédagogiques :



| Mallette de formation d'Arbitres Club



| Cahier technique 7-11 ans,
11-13 ans, 13-15 ans et 15-18 ans

En 2015, l'Institut poursuit son plan de développement pour offrir des formations diplômantes et professionnalisantes de qualité nécessaires à la structuration du basket-ball. Votre participation permettra ainsi d'atteindre nos 4 principaux objectifs :

- Ouvrir toutes nos formations à l'apprentissage dès 2016
- Consolider l'offre de formation existante et l'orienter sur la thématique du Basket Santé
- Assurer un meilleur suivi de l'encadrement avec le développement de formations à destination des intervenants auprès des jeunes publics
- Accompagner les joueuses et joueurs dans leur reconversion professionnelle



| QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est versée par les entreprises pour financer le développement de l'enseignement technologique et professionnel, ainsi que l'apprentissage.

Elle est obligatoire pour les entreprises qui emploient au moins 1 salarié.

Elle correspond à 0,68 % de la masse salariale 2014 et se compose de :

- 51 % versés par le collecteur au Trésor Public
- 26 % destinés au Quota et versés aux Centres de formation d'apprentis (CFA) de votre choix
- 23 % destinés au Hors Quota et versés aux établissements d'enseignement technologique, professionnel ou supérieur de votre choix, réparti en 2 catégories A et B non cumulables.

Les entreprises doivent acquitter la taxe d'apprentissage auprès des OCTA avant le 1er mars 2015.



INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DU BASKETBALL
Pour tout renseignement contactez **Florence BAUDRY**
e-mail : taxeapprentissage@ffbb.com



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1. Remplissez le formulaire de déclaration de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)
Vous souhaitez verser au titre du barème (hors quota) : la FFBB est habilitée pour la catégorie A et B

2. Mentionnez expressément sur ce formulaire la FFBB comme bénéficiaire de votre versement :

Dénomination : **Fédération Française de BasketBall**
Adresse : **117 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS**
SIRET : **784 405 862 00052**

3. Adressez le formulaire complété à votre OCTA

4. Afin d'assurer le suivi de votre versement avec l'organisme collecteur, merci de bien vouloir retourner le formulaire de promesse de versement ci-dessous **avant le 28 février 2015**

à l'adresse suivante :

Fédération Française de BasketBall
Pôle Formation – INFBB
117 rue du Château des Rentiers
75013 Paris

ou par e-mail :

taxeapprentissage@ffbb.com

PROMESSE DE VERSEMENT

Afin d'assurer le suivi de votre versement avec l'organisme collecteur, merci de bien vouloir retourner ce formulaire **avant le 28 février 2015**

à l'adresse suivante :

Fédération Française de BasketBall
Pôle Formation – INFBB
117 rue du Château des Rentiers
75013 Paris

ou par e-mail :

taxeapprentissage@ffbb.com

ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

SIRET :

Interlocuteur responsable de la T.A. :

Fonction :

Téléphone : E-mail :

VERSEMENT AU TITRE DU BAREME (HORS QUOTA)

Montant du versement :

Nom de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage :